## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°87-217 du 21 Juillet 1987

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1987 de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA).

----

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative :
- VU le décret N° 83-77 du 4 Mars 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA);
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Juillet 1987,

## DECRETE:

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1987 de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) tel qu'il est annexé à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Juillet 1987

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, Le Ministre du Développement .
Rural et de l'Action Coopérative,

Children The Company of the Company

Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,

Martin Dohou AZONHIHO

Saliou ABOUDOU

Ampliations: PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 PPC 2 SGCEN 4 MDRAC 10 MJIEPSP\_MFE\_MPS 12 autres Ministères 9 SPD 1 DPE\_DLC\_INSAE 3 BCP 1 IGE 3 DB\_DCF\_DSDV\_DTCP\_DI 10 DCCT\_Gde Chanc. 2 SONAPRA 10 CCIB 1 JORPB 1.—